

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 19 septembre 2022 à 20h00

Présent(e)s :

- M. Mme Christine Tomassi, Présidente
- Mmes Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Fabrice Calame, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- Mme Béatrice Hirsch, Adjointe
- M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Mme Nolwenn Bocquet

Excusé(e)s:

- MM. Marc Botbol, Alexandre Moraga

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Election de Mme Nolwenn Bocquet à la fonction de secrétaire du Conseil municipal
6. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2023
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis-clos : Demandes de naturalisations

Mme Christine Tomassi ci-après « Mme la Présidente » ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et particulièrement à Mme Nolwenn Bocquet. Elle excuse MM. Botbol et Moraga. M. Rüttimann arrive plus tard.

En l'absence de remarques concernant l'ordre du jour, celui-ci est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022

Concernant les propositions individuelles à la page 10, Mme Reymond-Dorsay demande la suppression du terme « en bois » dans la phrase : « Elle rappelle que ce barrage est le plus haut barrage en bois ».

- Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente procède à deux communications.

Lettre d'une habitante de la commune de Troinex :

Les Conseillers municipaux connaissent probablement la campagne de votation pour la délibération de la ligne de bus et les affiches réalisées par les partisans et les opposants de la ligne de bus. Concernant l'une de ces affiches, une habitante de la commune de Troinex a adressé un courrier comme suit : « Lettre ouverte à la Mairie et au Conseil municipal de la Commune de Troinex ». Mme la Présidente en donne connaissance :

« Dans la commune de Troinex, nous votons le 25 septembre 2022 Oui ou Non pour une nouvelle ligne de bus. Les deux protagonistes mènent une campagne de publicité. Je trouve inacceptable que votre groupe [elle s'adresse aux partisans de la ligne de bus] utilise une affiche sexiste pour promouvoir une cause et je trouve honteux que vous montriez la cuisse d'une jeune femme pour attirer le vote de la population de Troinex, notamment le vote des hommes ».

La lettre est signée et les partisans qui soutiennent cette démarche ont tenu un stand samedi sur la place de la mairie où cette dame a eu la gentillesse de venir expliquer sa lettre, en plus de l'avoir envoyée à la mairie.

En l'absence de remarques, Mme la Présidente poursuit avec sa deuxième communication.

Projet de déchetterie au Chemin Dottrens

Mme la Présidente donne lecture de la pétition à l'attention du Conseil municipal :

CONTRE LE CENTRE DE TRI-DECHETTERIE PROVISOIRE (ET DEFINITIF ?) PREVU PAR LA COMMUNE DE TROINEX

Les faits :

- *Malgré les réflexions menées, le Conseil Municipal n'a pas trouvé de solution sur l'emplacement définitif de la déchetterie.*
- *La déchetterie actuelle doit être supprimée pour permettre l'avancement du chantier en cours (tennis, restaurant, crèche, ...)*
- *Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place dans les prochaines semaines et pour une durée de 2 ans au minimum, la nouvelle déchetterie à l'emplacement initialement prévu dans les plans (...), mais de manière non enterrée : les containers/bacs seront en surface.*

Constats au chemin Dottrens :

- *Deux écopoints-centres de tri existent déjà au chemin Dottrens*
 - *Vers le No 24, pour le papier, le carton, les déchets de cuisine, l'aluminium, le fer blanc, le verre, le PET et les ordures ménagères ;*
 - *Vers le No 46 : pour le papier, carton, le verre, le PET*
- *Tous les immeubles du Chemin Dottrens sont équipés de poubelles pour déchets ménagers.*

- *Le chemin Dottrens est une route sans issue où une forte augmentation de la circulation a déjà été constatée à la suite de la construction des nouveaux immeubles, et la situation sera péjorée par cette nouvelle déchetterie.*

C'est un chemin emprunté par de nombreux cyclistes dont des enfants, leur sécurité ne sera pas garantie.

- *L'emplacement prévu pour la nouvelle déchetterie, même provisoire, est dans la zone la plus dense et la plus habitée de la commune.*
- *Aucune concertation sur ce choix n'a été faite auprès des habitants en voisinage direct de cet emplacement.*
- *Elle est à moins de 15 mètres d'immeubles d'habitation.*
- *Les habitants directs des immeubles et villas voisins subiront les nuisances et leurs impacts : odeurs, bruits, insectes, circulation dense, risques d'accident et ceci d'autant que les bennes/bacs prévus ne seront pas enterrés mais resteront en surface.*

Constats généraux :

Des containers fermés pour les déchets verts sont mis à disposition pour les propriétaires sur la commune : exemple au chemin Sous-le-Crêt. Or, au chemin Dottrens, il est prévu une grande benne ouverte (comme celle qui est actuellement dans la déchetterie qui doit être déplacée) dont les voisins directs sont des locataires sans jardin.

- *L'emplacement de la déchetterie devrait être fait en fonction du besoin : il n'est pas cohérent de mettre une déchetterie pour les déchets verts de jardin devant des immeubles d'habitation dont les locataires n'ont pas de jardin.*
- *Des alternatives existent, notamment des emplacements mieux adaptés comme le centre de tri/récupération de la Rte Moillebin, à la Salle des Fêtes, qui récupère déjà les déchets ménagers, le verre, le pet, les papiers et les cartons, l'alu, le fer blanc, les capsules de café, les piles : la mise en place de containers de récupération des déchets de jardin aurait un impact moindre sur le voisinage en termes de nuisances et de sécurité, car éloigné des habitations.*

Troinex comptera 950 habitants supplémentaires d'ici à 2024 et notre commune aura alors environ 3500 habitants, l'emplacement de la nouvelle déchetterie doit pouvoir s'adapter à l'augmentation des habitants, ce qui ne sera pas le cas avec une déchetterie au chemin Dottrens.

De plus, prévoir cette déchetterie dans un virage, dans un chemin sans issue, et qui plus est dans l'endroit le plus habité et dense de la commune ne nous paraît pas adapté à plus d'un titre.

En conséquence, nous, signataires de cette pétition, demandons que le Conseil Municipal de la Commune de Troinex :

- *Renonce à l'installation provisoire et/ou définitive de la déchetterie au chemin Dottrens.*
- *Etudie en fonction du besoin le meilleur emplacement de la nouvelle déchetterie en tenant compte des impacts directs de voisinage.*
- *Prenne en compte la proposition d'adapter le centre de tri/récupération de la Rte Moillebin, à la Salle des Fêtes qui récupère déjà les déchets ménagers, le verre, le pet, les papiers et les cartons, l'alu, le fer blanc, les capsules de café, les piles avec la mise en place de containers de récupération des déchets de jardin.*
- *Etudie la possibilité de s'associer à MOBILITRI, la déchetterie ambulante pour la rive gauche.*
- *Mette en œuvre une solution provisoire en se rapprochant de la Commune de Veyrier pour demander un accord provisoire d'utilisation des habitants de la Commune de Troinex des Déchetteries des Tournettes et du Grand-Donzel, en attendant le choix définitif de l'emplacement de la nouvelle déchetterie.*

En l'état, cette pétition a déjà été signée par 65 personnes. Il y a encore des listes qui circulent, donc il est probable que des signatures supplémentaires soient ajoutées. Mme la Présidente

avait pour mission de donner connaissance de la pétition. La problématique de la déchetterie est connue de tout le monde. Elle suggère de renvoyer directement la pétition à la commission qui travaille actuellement sur la problématique.

Mme Schneider-Bidaux, qui est présidente de la commission Développement durable et infrastructures, est tout à fait d'accord pour le renvoi de la pétition. À ce sujet, la commission était au courant qu'une pétition circulait dans la commune, mais n'avait pas connaissance de son contenu. Ce serait très bien d'en discuter dans la suite des autres travaux.

M. Berthet abonde dans le même sens que la pétition. Il rappelle qu'à la séance de mai dernier, le Conseil municipal avait voté à l'unanimité, après une brève interruption de séance, sur le fait que cette déchetterie soit déplacée. Effectivement, ce n'est pas une chose évidente à faire, c'est pourquoi il faut travailler en commission en collaboration avec la Mairie pour déplacer la déchetterie du centre démographique de la commune.

Mme la Présidente rappelle à M. Berthet qu'il s'agit de se prononcer sur le renvoi de la pétition à la commission et non de se prononcer sur le fond du sujet.

Elle met au vote le renvoi de la pétition à la commission Développement durable et infrastructures :

- **À l'unanimité, le renvoi de la pétition à la commission Développement durable et infrastructures est accepté.**

3. Communications des Président-e-s de commission

Communication de Mme Véronique Hirsch :

Le 24 août 2022, les commissions de Développement durable et infrastructures et Sociale, jeunesse, loisirs et communications se sont réunies avec la présence de Mme Zimmermann du bureau MIDarchitecture. Mme Zimmermann a présenté les documents menant au concours pour la ferme de la culture. Les commissaires ont pu faire des commentaires sur le document et poser des questions. Le calendrier est donc lancé et la procédure sera publiée sur le site Simap (plateforme des marchés publics) ce jeudi 22 septembre 2022 et les candidats qui auront été retenus (le choix sera communiqué le 16 décembre 2022) devront remettre leur projet final le 4 mai 2023. Les projets devraient être exposés après ces dates pendant 15 jours à des dates qui ne sont pas encore fixées. On se réjouit beaucoup de voir quelque chose de concret autour de notre ferme de la culture.

Communication de Mme Brigitte Schneider-Bidaux :

Elle poursuit sur le sujet de la déchetterie. Le sujet a déjà été évoqué le 12 septembre 2022 et la commission a déjà eu vent de la pétition. Cette dernière va alimenter les débats en commission. Pour le moment, aucune décision définitive n'a été prise, mais très prochainement, en principe le 3 octobre 2022.

Concernant le projet d'installation de panneaux solaires sur la toiture de la salle communale, c'est un long processus qui va bientôt trouver son épilogue, car la commission va bientôt voter le crédit d'étude pour l'installation de ces panneaux solaires

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Cabanon en bois

Concernant le cabanon en bois (et non le barrage en bois !), M. le Maire informe que durant l'été, la Commune a demandé si des personnes étaient intéressées par la reprise du cabanon. M. Niederhauser a pu communiquer avec le secrétariat général de la société Grande-Dixence SA. Le Club tennis a également communiqué sur les réseaux sociaux pour la reprise du cabanon. Deux personnes s'y sont intéressées, mais elles se posaient la question des coûts et de l'autorisation de construire pour placer le cabanon dans leurs jardins.

M. Niederhauser explique au sujet de la société Grande-Dixence, qu'elle a dû refuser la proposition de la commune pour la reprise du cabanon, car elle ne dispose pas d'espace particulier pour exposer le cabanon et le mettre en valeur.

M. le Maire conclut que si aucune personne n'est intéressée d'ici le mois prochain, le cabanon sera démonté.

Mme Reymond-Dorsay confirme avoir pris contact avec une ancienne connaissance très influente en ce qui concerne le tourisme, qui semblait très intéressée, mais qui n'a jamais donné suite à la proposition.

La Drize mise sous perfusion – sécheresse

Nous avons reçu un courrier nous informant que la rivière de la Drize est approvisionnée en eau par le Service de renaturation des cours d'eau. Concrètement, depuis le 20 juillet et jusqu'au 15 septembre, un tuyau a déversé de l'eau potable dans ce cours d'eau. A ce jour, le dispositif reste en place jusqu'à fin septembre au minimum par mesure de sécurité. L'objectif de cette mesure est de soutenir cette rivière qui souffre terriblement de la sécheresse. Le débit est descendu à 1l/s cet été, et la Drize ne coulait plus. Les poissons étaient en stress total, tentant de s'oxygéner dans les poches d'eau restantes. Une pêche sauvage est envisagée pour sauver les poissons mais vu l'urgence de la situation, l'Etat décide d'injecter de l'eau directement dans la rivière. La commune de Troinex a fourni les tuyaux, l'eau potable vient des SIG, à raison de 6l/s qui se déverse jour et nuit de quoi faire remonter le débit à 7l/s. Une opération dont le coût s'élève à plusieurs milliers de francs est pris en charge totalement par l'Etat.

Interdiction de tourner à gauche à la route de Pierre-Grand

L'OCT a donné son accord concernant la pérennisation de l'interdiction de tourner à gauche à la route de Pierre-Grand, en direction du chemin Jacques-Ormond, 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Rappel de la mesure d'essai : l'interdiction du tourner à gauche sur la route de Pierre-Grand, direction du chemin Jacques-Ormond, durant la plage horaire de 06h00 à 09h00 a été mise en place à la fin 2019 sous la forme d'une mesure à l'essai.

Le but recherché, à savoir diminuer le trafic sur les chemins intérieurs de Troinex, dont ceux proches de l'école, n'étant pas complètement atteint, le bureau d'ingénieurs Trafitec a proposé de renforcer cette mesure soit par la construction d'une berme au centre du carrefour Pierre-Grand / Jacques-Ormond afin d'empêcher physiquement de tourner à gauche, soit par une mise en sens unique d'un tronçon du ch. Jacques-Ormond. Ces propositions destinées à éviter que les automobilistes ne respectent pas l'interdiction, qui ont été présentées à la commission d'urbanisme, n'ont pas été acceptées par l'OCT. Cet office propose, pour accompagner la pérennisation de cette interdiction de tourner à gauche, le marquage d'une ligne de sécurité (ligne blanche continue), dont le franchissement est interdit.

L'OCT est également d'accord sur le principe d'introduire une limitation de la vitesse à 30 km/h sur ce tronçon de la route de Pierre-Grand. Cette mesure doit cependant encore faire l'objet d'un rapport que le bureau Trafitec devra soumettre à l'OCT.

Enfin, une sensibilisation et des contrôles du respect de cette réglementation continueront d'être organisés régulièrement par la police municipale.

En définitive, actuellement il y a une ligne blanche pour faire respecter l'interdiction de tourner à gauche, comme décidé par l'OCT. Si cette mesure n'obtient pas de résultat, la Commune pourrait dans ce cas installer une barrière physique.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Sur le même sujet, avec la rentrée scolaire des contrôles par les APM ont été effectués sur le chemin Jacques-Ormond pendant deux jours consécutifs. Sept amendes ont été infligées chacun de ces deux jours. Les gens ont toujours les mêmes excuses, notamment celle de dire qu'ils viennent chercher leurs enfants à l'école.

Mesures en lien avec la crise énergétique

Pour faire face aux différents scénarios en matière d'approvisionnement énergétique, le Conseil d'Etat a décidé la création d'une Task Force énergie afin d'établir un plan d'action cantonal qui comprend des mesures d'économies d'énergie à court et moyen terme. Celles-ci concerneront

prioritairement les collectivités publiques, comprenant le parc immobilier de l'Etat, ainsi que les entreprises privées.

Nous sommes déjà convoqués dans des commissions de l'ACG, le 23 et 29 septembre 2022.

L'exécutif de Troinex a dès lors déjà pris comme mesure de ne pas avoir recours aux décorations lumineuses pour les ornements de Noël. D'autres pistes sont en cours de réflexion concernant la température de chauffage des bâtiments administratifs ainsi que l'éclairage extérieur des bâtiments publics.

Mobilité douce : subvention TPG

Pour tout achat ou renouvellement d'un abonnement annuel TPG la commune de Troinex participe à la hauteur de CHF 100.- pour tous les habitants et habitantes qui en font la demande. Le budget annuel prévu pour cette subvention est de CHF 20'000.- Cette année, les demandes sont en augmentation et le budget est déjà épuisé. Plus de 200 abonnements ont été vendus. Une rallonge de CHF 5'000.- a été nécessaire.

L'objectif de la mobilité douce est d'encourager au maximum un changement des habitudes avec des moyens de déplacement plus propres. Cette mesure encourage nos habitants à un comportement plus écologique et semble fonctionner ; cette augmentation est une bonne nouvelle.

Comparatif des années précédentes :

Année	Montant octroyé	Budget	Compte
2020	CHF 150 (promotion CEVA)	22'500	31'200
2021	CHF 100	20'000	25'000
2022	CHF 100	20'000	
2023	CHF 100	25'000 (projet)	

(avant 2019 CHF 50.-)

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

Retour sur les manifestations de l'été :

Soirée des 8P - mardi 28 juin,

C'est une soirée des 8P très attendue par les deux classes de l'école qui avaient préparé, pour l'occasion, d'originales prestations. La compagnie Caractère a enflammé la salle par sa chorégraphie entraînante et, en seconde partie de cérémonie, les élèves de 8P ont pu apprendre quelques enchaînements de Hip-Hop. Au terme de la soirée, tous les participants ont été invités à participer à une collation préparée par les parents. Les élèves ont pu préparer leur cocktail sans alcool avec l'aide des TSHM.

Fête du jardin d'enfants « Gaspard et Trottinette » - jeudi 30 juin

Après deux ans sans manifestation, ce fut un immense plaisir d'organiser à nouveau la traditionnelle fête de fin d'année du jardin d'enfants Gaspard et Trottinette en présence des familles. Les enfants ont défilé en musique jusqu'à la salle des fêtes, sur le thème « sous l'océan ». Ils ont ensuite chanté et dansé devant leur famille, terminant ainsi l'année sur une note joyeuse. C'est l'équipe des TSHM, enthousiaste, qui a préparé un magnifique buffet pour clore cette journée.

Fête des promotions – samedi 1^{er} juillet

Après le traditionnel cortège toujours aussi coloré, la partie officielle a eu lieu dans la salle des fêtes durant laquelle, il y a eu peu de discours mais de nombreuses prestations des classes de l'école. Pour rappel, cette année scolaire accueillait 293 enfants. Les autorités communales et le directeur de l'école se sont adressés aux élèves et à leurs familles. Par la suite, les manèges, château gonflable et autres « Deep Zone » (une nouvelle attraction mise en place pour l'occasion) ont fait le bonheur des enfants. Par ailleurs, les volées 2019-2020 et 2020-2021 des classes de 8P qui n'ont pas pu bénéficier de ces attractions en raison de la pandémie ont été conviées à participer à cette journée de fête. La population troinésienne a, dans un second

temps, pu se restaurer au bar et aux stands tenus par l'Amicale des sapeurs-pompiers et l'association Troinextra.

Apéritif des 4 saisons – été vendredi 8 juillet

C'est dans le cadre du parc de Colchique qu'a eu lieu l'apéritif d'été organisé dans le cadre des apéritifs de saison. Peu de participants mais une ambiance chaleureuse.

Fête nationale – lundi 1^{er} août :

Lors du 1er août, Troinex n'a pas échappé aux restrictions de feux en plein air. L'interdiction émise par le canton a obligé la commune de Troinex à annuler le cortège de lampions, le feu de joie et les feux d'artifice prévus initialement pour le 1er août. L'évènement a tout de même été marqué par le discours du maire et celui de Mme Fabienne Fischer, Conseillère d'État qui nous a fait l'honneur de sa présence. L'hymne national ainsi que les topins du groupe « l'Echo de Pâturages » ont retenti durant la soirée.

Apéritif de la rentrée – vendredi 26 août

Un public nombreux s'est rassemblé sur la place de la Mairie, sous une douce chaleur d'été. Chacune et chacun était heureux de se revoir et de pouvoir relater ses souvenirs de vacances.

Journée à pied à l'école - vendredi 16 septembre

C'est dans une ambiance décontractée que le cortège de la ligne Pédibus 21 partant du chemin de Drize s'est rendu à l'école, vendredi 16 septembre dernier. La présence de M. Mauro Poggia, président du Conseil d'Etat a enchanté les autorités, les enfants et les parents présents. Une petite partie officielle a eu lieu dans le parking de l'église catholique qui avait été mis à disposition de la mairie pour l'occasion afin que les enfants puissent s'approprier l'espace depuis la cour de l'école. Un café-croissant a été offert à tous, au son de la musique de la troupe « Lèche Béton » qui a également accompagné le trajet de la ligne du Pédibus.

Journée du développement durable - samedi 17 septembre

La journée du développement durable s'est déroulée, samedi 17 septembre. Un beau programme, sur le thème de l'énergie, la sobriété et l'efficacité avait été mis en place par notre responsable communale de l'Agenda21, Mme Florence Matthey-Doret. Une gratiféria 100% gratuite, un rallye énergie, un atelier de réparation, une séance d'informations en lien avec les nouvelles subventions énergie accordées par la commune, un apéritif « énergie » et pour clore la journée, un spectacle-théâtral d'improvisation sur les enjeux environnementaux. Malheureusement trop peu de monde s'est déplacé pour participer aux diverses activités qui étaient « tous publics ».

Manifestations à venir :

- Apéritif d'automne et inauguration du camion des pompiers – vendredi 30 septembre
- Festival Assemblage'S – du 6 au 9 octobre
- Après-midi portes ouvertes, dans le cadre de la semaine de la démocratie, le jeudi 6 octobre dès 14h00 pour les deux classes de 8P de l'école de Troinex. Une présentation des locaux de la mairie ainsi que des collaborateurs, qui pour l'occasion, expliqueront leur fonction au sein de la mairie. Les élèves seront ensuite reçus par Monsieur le Maire et ses adjoints qui répondront à leurs questions.
- Repas-débat organisé par l'équipe des TSHM, dans le cadre également de la semaine de la démocratie, dont le thème sera « Le vote : un droit ? un devoir ? le vendredi 7 octobre à 18h00 au local des jeunes. Le débat sera animé par les jeunes sous forme de quizz et sera suivi d'un repas.
- Promotions citoyennes -lundi 10 octobre. Comme d'habitude, les membres du Conseil municipal sont invités à participer à la collation organisée dans la salle du Conseil municipal de la Mairie dès 18h00. Les jeunes seront ensuite amenés à la salle de l'Alhambra pour une partie plus récréative organisée par la Ville de Genève.

Questions / remarques

M. Calame remercie la Mairie pour toutes ces communications. Par rapport à la subvention des transports publics, M. Calame trouverait opportun qu'un petit débat ait lieu en commissions Mobilité ou Développement durable avant le projet de budget, pour envisager et décider de ce qui sera fait l'année prochaine avec les subventions. Il y a un an ou deux, le même débat a eu lieu, mais les choses ont été mises sous le tapis, notamment des projets qui ont été montés puis qui ont disparus. C'était le cas par exemple pour la subvention du vélo électrique et de la voiture Mobility. Il serait alors opportun de faire un bilan de tout ce qui a été fait ces dernières années sur la subvention de la mobilité douce, avant que la commission des Finances décide du budget et avant le vote du budget en plénière.

M. Truan lui répond que la prochaine séance de la commission Développement durable aura lieu le 3 octobre 2022, avant la séance de la commission des Finances.

M. Berthet comprend la problématique autour de l'interdiction de tourner à gauche et demande s'il est envisageable de revoir la possibilité d'avoir un giratoire à l'emplacement. Cette solution avait déjà été discutée une autre année mais avait été refusée. Vu la dangerosité du parcours et les problèmes de circulation, M. Berthet pense que le sujet devrait être remis sur le tapis.

M. le Maire rappelle qu'avant la reprise de l'étude par l'Etat, la Commune avait proposé la mise en place d'un sens unique à la route de Bossey et d'une limite à 30 km/h, mais ce projet, travaillé en commission, a été gelé par les services de l'Etat. Avec les communes de Bardonnex, Perly et Plan les Ouates, il a été proposé au canton de fermer l'une des deux douanes la nuit jusqu'à 9h00 du matin, comme c'est le cas dans la commune de Soral, ce qui permettrait de soulager le carrefour de la Maison grise. Evidemment, cette solution permettrait à ceux qui viennent de la route de Pierre-Grand d'éviter cette difficulté dans la circulation. À cette solution, le Conseiller d'Etat M. Dal Busco a répondu qu'il ne voulait pas décider de la fermeture de la douane avant d'avoir essayé d'autres solutions.

Mme Schneider-Bidaux a lu dans la Tribune de Genève qu'une lettre a été envoyée à l'Etat pour demander la fermeture de la douane. Elle demande si la Mairie a reçu des nouvelles à ce sujet ou si c'est en attente.

M. le Maire lui répond que M. Dal Busco n'est pas fermement opposé à la fermeture de la douane, mais qu'il préfère essayer d'autres solutions moins coercitives. L'étude va amener certaines réponses. Concernant la ligne de bus 49, si acceptée et mise en place, elle sera accompagnée d'aménagement du carrefour, car l'idée est de prioriser le bus avec la voie de bus et des feux de circulation.

M. Berthet souligne que les bouchons montent jusqu'à Veyrier. C'est quelque chose sur quoi la commune peut anticiper

Mme la Présidente pense que ce sujet peut être discuté en commission.

5. Election de Mme Nolwenn Bocquet à la fonction de secrétaire du Conseil municipal

Mme la Présidente rappelle la faculté du Conseil municipal d'élire sa secrétaire. Elle cède la parole à M. le Maire.

M. le Maire a le plaisir de présenter Mme Bocquet. Cette dernière a commencé sa fonction à Troinex le 1^{er} septembre 2022. Auparavant, elle était secrétaire générale adjointe dans la commune de Thônex. Elle a soumis sa candidature et l'Exécutif l'a choisie. Elle travaillera à plein temps en binôme avec M. Niederhauser jusqu'au mois de décembre et aura l'occasion d'observer et d'appréhender ses nouvelles tâches. Selon le bon déroulement, M. Niederhauser continuera ses fonctions en janvier à temps partiel, puis il définira la suite des événements.

Mme Bocquet remercie les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif pour l'accueil. Elle est ravie d'être à Troinex, de pouvoir faire les derniers mois avec M. Niederhauser et de bénéficier de son expérience pour la former à la fonction.

Pour M. Niederhauser c'est un moment particulier, car il va passer les fonctions de secrétaire générale à Mme Bocquet. L'émotion sera au rendez-vous l'année prochaine lorsqu'il prendra véritablement sa retraite. Il éprouve beaucoup de plaisir à passer le relais à Mme Bocquet, à qui il souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir dans cette fonction. M. Niederhauser ne se rappelle pas la date de son entrée en fonction, mais il a cherché dans les archives et a retrouvé le procès-verbal du 19 octobre 1987, date de sa première séance au Conseil municipal, avec la présidente Mme Béatrice Luscher. Parmi les membres du Conseil municipal, il y avait M.

Jacques Magnenat, présent aujourd'hui et absent ce jour-là. Pour l'anecdote, son nom est bien inscrit parmi les personnes présentes, mais la seule personne citée dans le procès-verbal est Mme Niederhauser qui était arrivée deuxième et Mme Heinz arrivée troisième à la course pédestre de la gym dame !

Applaudissements

La présidente propose de soumettre au vote par acclamations de l'élection de Mme Bocquet comme secrétaire du Conseil municipal :

- **Mme Bocquet est élue par acclamations à la fonction de secrétaire du Conseil municipal.**

6. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2023

Mme la Présidente demande s'il y a une proposition pour la présidence.

Au nom du groupe des Hors-Parti, Mme V. Hirsch propose Mme Olivia Manzin comme présidente.

Mme la Présidente demande s'il y a une proposition pour la vice-présidence.

Au nom des Verts, Mme Schneider-Bidaux propose M. Alexandre Moraga.

Mme la Présidente demande s'il y a une proposition pour les suppléant-e-s.

Au nom du PLR, M. Alexandre Odier propose M. Grégoire Odier et M. Jérémy Annen comme suppléants de la présidence. Deux suppléants sont proposés cette année pour des questions d'agenda et d'organisation.

Mme la Présidente demande s'il y a une proposition pour le suppléant de la vice-présidence. Il y a M. Sébastien Bourqui pour les PDC Verts'libéraux. Elle demande s'il y a des objections à ces propositions. En l'absence de remarques, Mme la Présidente résume :

- Présidence : Mme Olivia Manzin (Hors-Parti).
- Vice-présidence : M. Alexandre Moraga (Verts).
- Suppléance à la présidence : M. Grégoire Odier (PLR) et M. Jérémy Annen (PLR).
- Suppléance à la vice-présidence : M. Sébastien Bourqui (PDC Verts'libéraux).

Mme la Présidente fait circuler une feuille à compléter et à signer par les nommé-e-s.

7. Propositions individuelles et questions

M. Rüttiman a été interpellé ce week-end par un habitant qui lui a demandé si la commune possède des radars « smiley2 » et s'il est possible d'en poser un sur la montée au chemin de Saussac jusqu'à la route d'Annecy.

M. le Maire prend note de cette demande et le radar sera posé à cet endroit dès que possible.

Mme Latour ne connaît pas le règlement qui régit la zone agricole spéciale, néanmoins elle se demande si les règles de la circulation et du stationnement s'appliquent aussi à la zone agricole spéciale. En se promenant aujourd'hui, elle a vu un endroit sur la voie publique où plusieurs voitures sont stationnées sur le contrebas de la route sans plaques d'immatriculation.

M. le Maire lui répond qu'il faudrait être plus précis sur l'emplacement, mais il confirme que la même réglementation s'applique effectivement à la zone agricole spéciale, la seule différence pour cette zone est qu'il est possible par exemple de construire une serre.

8. Huis-clos : Demandes de naturalisations

La séance se poursuit à huis-clos, pour le traitement d'une demande de naturalisation.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 20h50.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Christine Tomassi

Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :